



Awala-Yalimapo



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION N°35-14

Amélioration et rééquipement de l'espace Cyber-Base

Séance du 22/10/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 13/10/14

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt deux octobre à quinze heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du Monsieur Jean-Paul FERREIRA, maire

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 votants : 14
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
*CD : Conseiller(e) Délégué(e)

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1er Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2ème Adjoint - Myriam PIERRE, 3ème Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4ème Adjoint - Les conseillers : Alexis TIOUKA - Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE (CD*) - Carmélita JEAN-JACQUES (CD*) - Muriel SABAYO (CD*) - Bruno APPOLINAIRE (CD*) - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE - Josette AUGUSTE.

ABSENTS Daniel FRANCOIS (Proc. à Jocelyn THERESE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que riche de ses différentes possibilités d'évolution (tablette, liseuse, Smartphone, objet connecté, formation en ligne), la cyber-base de Awala-Yalimapo doit pouvoir contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information, à la formation de tous les citoyens. Aussi pour accueillir les usagers de la cyber-base dans de meilleures conditions, avec du matériel moderne et adapté, et pour permettre la mise en place projet de création numérique, un rééquipement de la cyber-base est nécessaire. La plupart des postes informatiques date de l'ouverture de la cyber-base en septembre 2007. Or, aujourd'hui, elles sont obsolètes et nécessite des réparations constantes et d'ailleurs ne permette plus accomplir des tâches basiques de façon optimale, telle la bureautique et la navigation internet. Les objectifs sont d'améliorer l'accueil des usagers de la cyber-base, mais aussi de faire découvrir des nouveaux moyens de communication, d'information, auto-formation, de s'initier aux différentes créations numériques (photo et vidéo) et de se les approprier. Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de solliciter financièrement la DAC à hauteur de 18 000 € pour 2014.

Table with 5 columns: Charges, Montant, Produits, Montant, %. Row 1: Amélioration espace et rééquipement, 20 000 €, DAC (DGD 2014), 18 000 €, 90. Row 2: Commune, 2 000 €, 10. Row 3: TOTAL, 20 000 €, TOTAL, 20 000 €, 100 %.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Arrête le coût prévisionnel de cette opération à 20 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

Sollicite le financement de la DAC Guyane comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, Absent

Jean-Paul FERREIRA